

Loi Climat et Résilience:

les recommandations du Partenariat Français pour l'Eau

Le projet de Loi Climat et Résilience représente pour la France une opportunité unique de renforcer les mesures existantes concernant son grand cycle de l'eau pour l'adaptation au dérèglement climatique. L'eau et l'adaptation n'y sont pourtant mentionnées que marginalement¹. Le Partenariat Français pour l'Eau recommande donc que les mesures prévues sur l'eau et la résilience soient largement renforcées.

L'eau, une ressource essentielle fragilisée par le réchauffement climatique et un levier pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris

Les plus grands risques du réchauffement climatique décrits par le GIEC concernent en premier lieu l'eau : sécheresse, inondations, montée du niveau marin, cyclones, tempêtes, disparition des zones humides, etc...

En 2019, le Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau confirmait que 90% de l'ensemble des risques naturels étaient liés à l'eau et que leur fréquence et leur intensité s'accroissaient. Celui de 2018 révélait que **la demande mondiale en eau augmenterait de 30% d'ici à 2050. Selon l'OCDE, 40% de la population mondiale sera confrontée aux pénuries d'eau d'ici 2050.**

La France métropolitaine et d'outremer, pas épargnée, fait face à des phénomènes croissants de sécheresses et d'inondations (comme celle survenue dans la vallée de la Roya l'an dernier) ainsi qu'à des mesures de restriction en eau qui touchent régulièrement près de 80 départements. A moyen terme, l'augmentation de l'évapotranspiration annonce une réduction des débits naturels d'étiage de moitié pour la Garonne en 2050 ainsi que des sécheresses agricoles extrêmes sur tout le territoire national dès 2080.

Les 200 membres du Partenariat Français pour l'Eau* recommandent un renforcement du projet de loi sur l'eau et la résilience

Les enjeux sont vitaux pour la qualité de vie des futures générations, la sécurité de l'eau, la santé, l'agriculture et l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, l'éducation, l'égalité hommes-femmes. Ils nécessitent, pour être relevés, des actions transversales intégrant à la fois des mesures environnementales, économiques et sociales et l'abandon des approches en silos.

¹ art. 19 (Solutions Fondées sur la Nature), art. 54 (Artificialisation et écosystèmes) et art. 67, 68 et 69 (Renforcement la protection judiciaire de l'environnement)

** Les membres du collège État et établissements publics du PFE n'ont pas été associés aux présentes recommandations qui ne sauraient les engager*

Le Partenariat Français pour l'Eau, qui a besoin pour ses actions internationales d'une France exemplaire pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, recommande que le projet de loi soit largement renforcé sur l'eau et la résilience en :

- ▷ Donnant un caractère législatif et révisant la Stratégie nationale pour l'adaptation au changement climatique adoptée il y a 15 ans, comme l'a fait la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) pour la Stratégie nationale bas-carbone
- ▷ Instaurant un mécanisme de suivi indépendant pour cette Stratégie nationale d'adaptation comme cela a été fixé pour la Stratégie bas-carbone avec la création du Haut-Conseil pour le climat
- ▷ Affirmant la nécessaire cohérence entre la future Loi Climat et Résilience, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) au niveau des grands bassins, et les divers plans d'adaptation, et le besoin d'en rehausser l'ambition et surtout les moyens financiers et humains
- ▷ Visant expressément le rôle des collectivités territoriales pour s'adapter au dérèglement climatique en prévoyant l'intégration dans leurs Plans Climat de mesures de riposte vis-à-vis des inondations, précipitations et sécheresses exceptionnelles ainsi que de gestion des prélèvements d'eau comme la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable ou de renforcement de la ressource y compris par la réutilisation des eaux usées traitées
- ▷ En affirmant le rôle d'une bonne gestion de l'eau en lien avec les sols et les écosystèmes en agriculture pour renforcer le « vivant » et contribuer ainsi à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre la dérive climatique
- ▷ En élargissant aux écosystèmes agricoles l'article 19 du projet de loi qui instaure « la préservation et, le cas échéant, la restauration des fonctionnalités naturelles des écosystèmes aquatiques et de leurs interactions. Ces fonctionnalités sont essentielles à la reconquête de la biodiversité, à l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à l'atténuation de ses effets et participent à la lutte contre les pollutions ».

Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) est la plateforme de référence qui rassemble 200 acteurs français de l'eau publics et privés, actifs à l'international. Elle favorise le rayonnement de leur savoir-faire et construit un plaidoyer collectif porté dans les enceintes internationales, pour que l'eau devienne une priorité dans les politiques de développement durable. <https://www.partenariat-francais-eau.fr/>

Contacts presse :

Marie-Laure Vercambre,
Directrice générale
Tél. 06 80 04 04 81
marie-laure.vercambre@partenariat-francais-eau.fr

Camélia Moraru
Responsable Communication
Tél. 07 86 40 34 35
camelia.moraru@partenariat-francais-eau.fr